

Le nouveau compteur Linky n'a pas que des amis

Résident à Bagnols-en-Forêt, le scientifique Lionel Fabre dénonce le brouillard d'ondes dans lequel nous nous trouvons. Selon lui, il va s'épaissir avec la mise en route du boîtier d'ERDF

Le compteur couleur anis n'a pas que des amis dans le département. Malgré l'appel du pied d'Électricité Réseau Distribution France à l'Association des maires du Var, lesquels ont récemment signé une convention de partenariat (notre édition du 13 février), ce déploiement à grande échelle - 700 000 nouveaux compteurs d'ici 2020 dans le Var - rencontre déjà des oppositions. Plusieurs associations, qui défendent les personnes souffrant d'hypersensibilité aux ondes, appellent en effet les citoyens à refuser Linky. Lionel Fabre, conseiller municipal d'opposition à Bagnols-en-Forêt et conseiller communautaire du pays de Fayence, s'est joint à cette fronde. Chirurgien-dentiste, titulaire d'une licence d'embryologie, ce scientifique travaille depuis 2005 dans le domaine des ondes électromagnétiques ionisantes. Diplômé PCR (personne compétente en radioprotection), il a été amené à s'interroger sur le problème posé par l'augmentation, qu'il qualifie d'exponentielle, des ondes électromagnétiques non ionisantes - comme les micro-ondes ou les ondes radios - dans notre environnement. Très rapidement, il a compris que ce brouillard dans lequel nous vivions en permanence était néfaste pour la santé. Fort de ce constat, il a rejoint, sans y adhérer, toutes les associations anti-Linky.

Ce compteur a pourtant été validé par l'Agence régionale de la santé...

Il n'y a qu'à voir l'affaire du Médiateur. L'ARS a quelque fois un manque de lucidité et ne fait qu'appliquer les normes en vigueur. ERDF prétend que son courant n'est pas dangereux. Ce que je ne conteste pas. En revanche, il oublie de dire que ce courant est porteur de fortes émissions pulsées de hautes fréquences qui peuvent perturber nos cellules. Le cerveau est en quelque sorte un mini-ordinateur d'une puissance incroyable. Il fonctionne à l'électricité et contient de minuscules corpuscules de magnétite. Toute modification du courant



Lionel Fabre a obtenu en 2005 le diplôme Personne compétente en radioprotection (PCR). Il contrôle les appareils à rayons X dans les cabinets de radiologie, cliniques vétérinaires, chirurgiens dentistes du Var, des Alpes-Maritimes et de l'Essonne. Il forme aussi les personnels.

(Photo D. R.)

produit une modification du champ magnétique. Ce champ peut être largement perturbé par un champ magnétique extérieur beaucoup plus puissant. Le courant porteur du compteur Linky va introduire des hautes fréquences qui vont sans cesse perturber le champ magnétique humain. On a le même phénomène avec les

antennes relais, les portables, les tablettes, le Wifi...

Pourtant Linky n'est pas connecté en Wifi

Le Wifi est une interaction entre divers appareils au moyen d'une longueur d'ondes. Le législateur l'a interdit dans les crèches mais autorisé dans les écoles primaires. Le problème

de Linky c'est que jour et nuit, il sera dans toute l'installation électrique de la maison. Ce qui représente un vrai brouillard d'ondes.

Un brouillard dangereux ?

Le corps humain est extrêmement résistant mais il a ses limites. On devient allergique à partir d'un certain seuil de présences allergènes. Dans les domaines chimiques et de l'électro-sensibilité on constate le même phénomène. L'organisme lutte, met en route des moyens de défense, mais il finit par lâcher.

ERDF dit pourtant que les émissions d'ondes électromagnétiques du nouveau compteur sont 300 000 fois moins importantes qu'un téléphone portable...

Le problème est que le niveau des fréquences n'est pas supportable à un cerveau humain quand elles sont répétées d'une manière continue. Dans une maison, nous sommes constamment soumis aux ondes portées. La norme est d'un volt par mètre. Mais les associations demandent à la baisser.

Donc selon vous, le compteur Linky représente un danger pour la santé ?

Tout à fait. Et la meilleure preuve est que de nombreux pays qui avaient installé ces compteurs font machine arrière. L'Allemagne par exemple les a retirés. Seuls des personnes ayant une très forte consommation électrique l'ont gardé pour vérifier leur consommation. Mais là, on est au stade industriel. Au Canada, la ville Ottawa, est en train de retirer tous ces compteurs. L'Australie fait de même.

Mais la France plébiscite ce nouvel équipement !

Le législateur met toujours du temps à admettre la dangerosité d'un produit. Ça a été le cas avec la radioactivité dont les normes n'ont changé que dans les années 80. Ou l'amiante. Linky, les téléphones portables, le Wifi, les ordinateurs, tout cela

représente des ondes qui viennent polluer notre cerveau. Jusqu'à présent ERDF nous dit qu'il n'y a pas d'études sur les perturbations éventuelles au niveau de troubles potentiels. Or le professeur Martin L. Pall a fait une étude sur la conduction du courant électrique jusqu'au cerveau. Conduction assurée par un nerf, appelé canal calcique voltage dépendant. L'étude démontre que des champs électromagnétiques en continu provoquent une perturbation. Les canaux ne se régulent plus. Le cerveau est en souffrance. Nos comportements changent. Viennent la fatigue, des mini-surdités, les gens deviennent hypersensibles aux ondes.

Mieux vaut donc éteindre son portable le soir !

En tout cas j'éteins le mien. Je n'ai pas d'ordinateur, ni de télévision en marche dans ma chambre. C'est une zone blanche. Or le compteur Linky va emmener cette pollution électromagnétique jusque dans ma lampe de chevet. Et cela, je n'en veux pas.

Vous dites non au nouveau compteur ?

Je n'aurai pas Linky chez moi, même si ERDF fait pression. Et cela tant que ERDF n'a pas mis en route une série d'examen avec des chercheurs qui travaillent sur ce sujet. Je veux aussi continuer le combat que mènent les députées Rivas et Abeille pour abaisser les normes de voltage par mètre. Je vais également intervenir auprès de la Communauté de communes du pays de Fayence. Dans la même démarche, je vais solliciter un rendez-vous auprès de la communauté d'agglomération dracénoise. Les maires et les présidents d'intercommunalités ont une capacité à interdire la pose de Linky sur leur territoire. Un élu qui accepte la pose des nouveaux compteurs sur sa commune peut s'exposer à des poursuites de la part de personnes atteintes d'hypersensibilité aux ondes.

PROPOS RECUEILLIS
PAR J. J.